

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MARDI 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 Mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 63 titulaires - 35 suppléants Délégués présents : 40 délégués (38 titulaires - 2 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 40 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 23 mars 2021
--

Membres présents:

Titulaires : Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoît, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Leveque Yves, Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Maleze Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Moyse Dominique, Mr Pantoux Jean Luc, Mr Peugniez Michaël, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Chapuis Yves pour Mr Pittana Stéphane, Mr Bru Philippe pour Mr Hourdry Mathieu

Membres absents excusés : Mme Pauly Brigitte.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Branquard André, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mme Picard Florence, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Tatin Christian.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Nelly Triconnet

—oOo—

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 05 ; il constate que les conditions de quorum sont remplies (article L2121-17 du CGCT) et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

A l'ordre du jour :

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 09 Mars 2021,

Finances

2) Rapport de contrôle financier de la Délégation de Service Public exercice 2019

3) Présentation et vote du Compte Administratif 2020,

4) Approbation du Compte de Gestion 2020,

- 5) Délibération sur l'affectation des résultats au Budget 2021,
- 6) Présentation et vote du Budget Primitif 2021,
- 7) Ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération « Canalisations réservoirs Les Chesneaux- Lauconnois et Pont SNCF Château-Thierry »
- 8) Ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération « Interconnexion Courmont –Sergy »
- 9) Autorisation de programme pour l'opération « Interconnexion des réseaux Château-Thierry - La Ferté Milon – Villers Cotterêts »,
- 10) Autorisation de programme pour l'opération « Interconnexion des réseaux entre Château-Thierry et Fère en Tardenois »,
- 11) Autorisation de programme pour l'opération « Réhabilitation de l'usine de la Plaine »,
- 12) Création d'une provision pour dépréciation de créances,
- 13) Budget Incendie : présentation et vote du Compte Administratif 2020,
- 14) Budget Incendie : approbation du Compte de Gestion 2020,
- 15) Budget Incendie : délibération sur l'affectation des résultats au Budget 2021,
- 16) Budget Incendie : présentation et vote du Budget Primitif 2021,
- 17) Budget incendie : Provision pour dépréciation de créances,
- 18) Procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif entre la Communauté d'Agglomération de Château-Thierry et l'USESA consécutifs au transfert de la compétence eau potable (communes de Courmont-Sergy-Brécy-Coincy-Nogentel)

Environnement

- 19) Etude d'Aire d'Alimentation du Captage de Nogentel
- 20) Arrêt d'exploitation du captage de Rocourt Saint Martin,
- 21) Comblement puits de Rocourt Saint Martin

Administration générale

- 22) Lignes directrices de gestion
- 23) Plan d'action égalité femmes/hommes
- 24) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président,
- 25) Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT)

Mme Nelly Triconnet est désignée par le comité syndical en qualité de secrétaire de séance.

—oOo—

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 09 Mars 2021

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 09 mars 2021.

Le compte rendu n'appelle pas de remarques des délégués.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité

2) Rapport de contrôle financier de la Délégation de Service Public exercice 2019 (rapport joint en annexe)

Mme Nelly Triconnet, Vice-présidente en charge du suivi financier de la délégation de service public, expose qu'en vertu du contrat de délégation de service Public (DSP), par voie d'affermage avec ilots concessifs, l'USESA a confié la gestion et la distribution du service d'eau à la Société Véolia Eau, pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} Mars 2013.

Le contrôle financier du contrat de DSP est une obligation réglementaire (R. 2222-1 à R. 2222-6 du CGCT). L'USESA a confié au bureau d'étude Euryèce, cette mission de contrôle par marché en date du 24 septembre 2019.

Ce contrôle donne lieu à l'établissement d'un rapport annuel à joindre aux comptes de la collectivité.

Mme Triconnet présente les différentes étapes du contrôle, exercé sur les points suivants :

- Vérification des factures de sous-traitance
- Contrôle de la gestion de la clientèle
- Les charges réparties et charges de renouvellement
- Vérification des comptes du délégataire avec le CARE
- Impact et détail des charges réparties
- Réestimation des charges par thématique par le bureau d'étude
- Comparaison entre les CARE et l'estimation des charges par le bureau d'études
- Conclusions et synthèse

Des contrôles sur place et sur pièces ont été réalisés les 08 octobre 2020 et 12 janvier 2021 dans les locaux du délégataire portant sur :

- Les comptes détaillés des opérations menées par l'entreprise
- Les opérations financières entre la collectivité et son contractant : surtaxe collectée et reversée à la collectivité,
- L'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention.

Les conclusions du rapport ont ensuite été présentées par le cabinet Euryèce, le 16 Mars 2021 à la commission de contrôle financier ainsi qu'aux membres du bureau.

Mme Triconnet présente à l'assemblée la synthèse du rapport :

- Les données techniques du service
- Les données financières du service
- Les charges réparties
- Les conclusions des vérifications faites sur pièces
- Conclusions du bureau d'étude sur l'exercice 2019

Les conclusions du rapport soulèvent les remarques suivantes :

- L'analyse des éléments techniques et des indicateurs de performance montre une amélioration du service sur le plan technique :
 - ✓ Nette amélioration du rendement et de l'indice linéaire de perte
Sur ces deux indicateurs, avec un rendement supérieur à 80 % et un indice linéaire de perte en dessous de 2m³/km/jour, le service affiche des performances très proches des objectifs de mi contrat qui sont eux-mêmes largement supérieurs au minima demandé par l'Agence de l'Eau (rendement de 70%)
 - ✓ Optimisation importante de la consommation électrique
 - ✓ Taux de conformité de l'eau à 100 %
 - ✓ Augmentation du niveau de connaissance du réseau (la note de 110 se rapproche de la note maximale de 120)
 - ✓ Obligations de renouvellement exécutées par le délégataire
 - ✓ Problème des dysfonctionnements de la télé-relève. Le renouvellement des têtes de télérelève à la charge du délégataire impacte de manière non négligeable les comptes de la délégation.
- L'analyse du CARE démontre les caractéristiques des comptes de la délégation suivantes :
 - ✓ Forte imputation de charges réparties, bien qu'en diminution
 - ✓ Calcul des renouvellements prenant en compte des écritures d'ordre (dotations de provisions pour renouvellement) uniquement en compte de charge, non représentatif des flux financiers observés sur l'exercice considéré.
 - ✓ L'étude détaillée des produits et des charges permet de mettre en relief un ensemble de flux financiers (et non comptables) plus équilibré et de nuancer les résultats affichés dans le CARE pour l'exercice considéré.

Mme Triconnet remercie le travail réalisé sur ce contrôle financier par le bureau d'étude Euryece, c'est un travail de plus en plus précis, mené en collaboration avec le personnel en interne de l'USESA. Les conclusions du rapport démontrent une véritable avancée sur le contrôle de la DSP, comme en témoignent les bons résultats obtenus sur les indicateurs techniques. Sur la partie financière, le Syndicat dispose d'une approche de plus en plus précise sur l'économie de l'activité du service délégué, l'objectif étant de mieux connaître l'économie réelle du contrat.

A l'issue de l'exposé, les délégués sont invités à poser leurs questions.

La présentation du rapport ne soulève pas de questions de la part des délégués.

Mr Eugène fait observer que le travail important réalisé par l'USESA sur le contrôle financier de la délégation de service public apporte des éléments qui mériteraient d'être présentés dans d'autres instances pour rendre réponse aux nombreux débats entendus sur ce sujet. Il ajoute que les conclusions du rapport financier montrent à quel point les obligations contractuelles du délégataire font l'objet d'un contrôle approfondi et suivi de près par l'USESA.

Le comité syndical prend acte des conclusions du rapport financier 2019 dont un exemplaire sera annexé au compte administratif 2020 de l'USESA.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 36 voix pour – 0 voix contre – 2 abstentions

3) Budget Général : Présentation et vote du Compte Administratif 2020

Le Président passe la parole à Mr Eugène, 1^{er} Vice-président en charge de la commission des finances, pour présider la présentation et le vote du Compte Administratif 2020.

En préambule à l'exposé, Mr Eugène déclare que les résultats 2020 sont conformes au compte de gestion dressé par la Trésorerie de Château-Thierry.

Les comptes ont fait l'objet d'une présentation aux membres de la commission des finances le 11 Mars 2021 suivie des membres du Bureau le 16 Mars 2021.

La présentation des comptes est faite à l'aide des documents budgétaires préalablement transmis aux délégués et d'un diaporama reprenant les éléments essentiels du budget 2020 sur :

- Les dépenses et les recettes par section
- Le bilan financier des investissements et des subventions obtenues
- La situation de la dette
- Les résultats de clôtures
- Le suivi des indicateurs financiers

Le résultat de l'exercice 2020 est marqué par les points suivants :

- Une stabilité des résultats de la section le fonctionnement à hauteur de 1 783 932.96 €
- Un déficit d'investissement résorbé en 2020 amenant un résultat excédentaire de la section pour : 2 286 677.94 €
- Le résultat de clôture au 31.12.2020 s'élève à **4 714 532.05 €** (soit une baisse du résultat de -10 % par rapport à 2019)
- Après prise en compte des montants importants au niveau des restes à réaliser sur les marchés en cours le résultat 2020 s'élève à **1 163 544.12 €**.

- Le montant des travaux s'élève en 2020 à une dépense de 6 769 573.30 € TTC.

La part de ces investissements sur le budget représente 78% des dépenses totales, elle démontre un fort niveau d'investissement maintenu par l'USESA en 2020.

Après cet exposé, Mr Eugène demande à l'assemblée si les explications apportées leur sont suffisantes pour passer au vote.

Aucune question ou remarque n'est exprimée par les délégués.

Mr Eugène soumet alors au vote le compte administratif 2020, aux résultats suivants :

Compte Administratif 2020

		Réalisations 2020	Résultat 2020	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	Dépenses	3 183 493.97€	1 783 932.96 €	2 200 852.30 €	3 984 785.26 €
	Recettes	4 967 426.93 €			
Investissement	Dépenses	8 903 302.89 €	2 286 677.94 €	-1 556 931.15 €	729 746.79 €
	Recettes	11 189 980.83 €			
			4 070 610.90 €		4 714 532.05 €
Restes à réaliser DEPENSES					6 017 023.09 €
Restes à réaliser RECETTES					2 466 035.16 €
Solde négatif des restes à réaliser					- 3 550 987.93 €
RESULTAT DE CLOTURE AVEC RESTES A REALISER					1 163 544.12 €

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 38 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention

4) Approbation du Compte de Gestion 2020

Les membres du Comité Syndical, après avoir statué sur l'exécution du budget 2020 et approuvé les résultats du Compte Administratif, déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 38 voix pour – 0 voix contre – 2 abstentions

5) Proposition d'affectation des résultats au Budget Primitif 2021

Après avoir reçu les explications, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération d'affectation des résultats 2020 sur le budget primitif 2021, comme suit :

- Au vu des résultats de clôture 2020 s'élevant à 4 714 532.05 €
- Dont la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 3 984 785.26 €
- **DECIDE** sur proposition du Président d'affecter au Budget de l'exercice 2021 le résultat qui suit :
- Affectation en réserves (compte 1068) du financement de la section d'investissement : 2 821 241.14 €
- Report résultat d'investissement (Compte 001) 729 746.79 €
- Report à la section d'exploitation (Compte 002)1 163 544.12 €

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 39 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention

6) Présentation et vote du Budget Primitif 2021

Le Président invite les membres du Comité Syndical à prendre connaissance de la proposition du budget 2021, présentée par Mr Eugène, vice-président aux finances.

La proposition de budget s'appuie sur les orientations annoncées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du 02 Février 2021, en intégrant ces éléments :

→ Baisse du prix de l'eau à compter de 2021 :

- -18 € HT sur la part fixe annuelle (baisse de -51%)
- - 0.10 € HT du m3 consommé sur la part variable (baisse de -9%)

→ Programme d'investissement à hauteur de 14 575 340.60 € dont 6 017 023.09 € TTC de restes à réaliser sur les marchés en cours.

La programmation des travaux 2021 s'appuie sur le schéma directeur 2020-2025

→ Intégration comptable des 6 nouvelles communes adhérentes au 1^{er} janvier 2021 : Brécy – Coigny Courmont- Nogentel- Sergy – Villers Cotterets

→ Equilibre du budget 2021 obtenu avec baisse du prix de l'eau et sans recours à l'emprunt

Mr Eugène invite les délégués à poser les questions avant de passer au vote :

- Mr Vérot demande des précisions sur le poste des dépenses affectées aux indemnités des élus, l'augmentation lui semble supérieure aux montants annoncés lors du DOB 2021 ?

⇒ Dans sa réponse, le Président précise que le budget est présenté par chapitre. Le chapitre sur lequel sont inscrites les indemnités des élus comprend d'autres dépenses budgétaires. Les chiffres à prendre en comparaison sont les suivants : la somme de 58 000 € en 2020 passe sur le budget 2021 à 82 000 € en raison de l'augmentation du nombre de vice-président décidée par l'USESA lors du renouvellement de l'assemblée en septembre 2020.

Entendu les explications sur la proposition du budget primitif 2021, le comité syndical :

- Vu l'avis favorable de la commission des finances en réunion du 11 Mars 2021,
- Vu l'avis favorable des membres du bureau en réunion du 16 Mars 2021,

- **DECIDE, après en avoir délibéré :**

- De voter au niveau des chapitres le budget primitif 2021, arrêté comme suit :

- La section d'exploitation : Equilibrée en dépenses et en recettes à 5 915 379.12 €
- La section d'investissement : Equilibrée en dépenses et en recettes à...18 177 077.94 €

♦ **Décision du Comité Syndical :** Vote favorable par 36 voix pour – 0 voix contre – 2 abstentions

7) Ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération « Canalisations réservoirs Les Chesneaux – Lauconnois et Pont SNCF à Château-Thierry » AP/ N° 2021-01

Mr Eugène, vice-président aux finances, explique qu'une autorisation de programme permet, dans le cadre de la réalisation d'opérations d'investissement pluriannuel, de voter le montant total de l'opération à financer et d'ouvrir annuellement au budget, les crédits de paiement nécessaires à la prise en charge des dépenses de l'exercice en cours.

Il est par conséquent proposé sur le budget 2021, d'ouvrir une autorisation de programme sur l'opération suivante :

Canalisations réservoirs Les Chesneaux- Lauconnois et Pont SNCF à Château-Thierry, dont les travaux seront réalisés sur l'échéancier allant de 2021 à 2022.

Le comité syndical décide de voter les crédits de paiement suivants :

Ouverture des crédits de paiement sur APCP n°2021-01							
Dépenses				Recettes			
Ouverture des crédits	Compte	Montant TTC	Crédits de paiement	Ouverture des crédits	Compte	Montant	Crédits de paiement
BP 2021	2315 - Maîtrise d'œuvre et études	65 628,00	65 628,00	BP 2021	2762 - Récupération de TVA	35 938,00	35 938,00
	2315 - Opérations connexes	50 000,00	50 000,00				
	2315 - Travaux canalisations	100 000,00	100 000,00				
BP 2022	2315 - Travaux canalisations	1 413 600,00	1 413 600,00	BP 2022	13111 - Subventions	71 876,20	71 876,20
					2762 - Récupération de TVA	235 600,00	235 600,00
Total			1 629 228,00	Total			343 414,20

♦ **Décision du Comité Syndical :** Voté à l'unanimité par 38 voix pour

8) Ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération « Interconnexion Courmont – Sergy » AP/ N° 2021-02

Le comité syndical, entendu la proposition, décide :

- d'ouvrir une autorisation de programme sur l'opération suivante : **Interconnexion Courmont – Sergy, dont les travaux seront réalisés sur l'échéancier allant de 2021 à 2022.**
- de voter la répartition des crédits de paiements comme détaillé ci-après

Ouverture des crédits de paiement sur APCR n°2021-02							
Dépenses				Recettes			
Ouverture des crédits	Compte	Montant TTC	Crédits de paiement	Ouverture des crédits	Compte	Montant	Crédits de paiement
BP 2021	2315 - Maitrise d'œuvre	120 000,00	120 000,00	BP 2021	13111 - Subventions	40 000,00	40 000,00
					2762 - Récupération de TVA	20 000,00	20 000,00
BP 2022	2315 - Travaux canalisations	881 920,00	881 920,00	BP 2022	2762 - Récupération de TVA	146 986,67	146 986,67
Total			1 001 920,00	Total			206 986,67

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 39 voix pour -0 voix contre – 1 abstention

09) Autorisation de programme pour l'interconnexion des réseaux Château-Thierry – Saint Gengoulph – La Ferté Milon – Villers Cotterêts - AP/ N° 2019-01

Une autorisation de programme a été constituée en 2019 sur l'opération d'interconnexion des réseaux Château-Thierry – Saint Gengoulph – La Ferté Milon – Villers Cotterêts.

Le comité syndical décide de voter la répartition des crédits de paiements comme détaillé ci-après

Ouverture des crédits de paiement sur APCR n°2019-01							
Dépenses				Recettes			
Ouverture des crédits	Compte	BP avec RàR	Crédits de paiement	Ouverture des crédits	Compte	BP avec RàR	Crédits de paiement
BP 2019	2315 - Etudes et Travaux	1 740 000,00	1 588 097,28	BP 2019	1311 - Subventions	-	-
BP 2020	458117 - Dépenses sur opérations	3 835 483,68	2 329 466,40	BP 2020	458217 - Recettes sur	2 945 000,00	2 945 000,00
BP 2021	458117 - Dépenses sur opérations	2 710 536,55	1 265 610,05	BP 2021	458217 - Recettes sur opérations	3 085 347,85	1 693 103,58
Total			5 183 173,73	Total			4 638 103,58

♦ **Décision du Comité Syndical** : Voté à l'unanimité par 38 voix pour.

10) Autorisation de programme pour l'interconnexion des réseaux Château-Thierry - Tardenois - AP / N° 2020-02

Une autorisation de programme a été constituée en 2020 sur l'opération d'interconnexion des réseaux Château-Thierry - Tardenois,

Le comité syndical décide de voter la répartition des crédits de paiements comme détaillé ci-après :

Ouverture des crédits de paiement sur APCP n°2020-02							
Ouverture des crédits	Compte	BP avec RàR	Crédits de paiement	Ouverture des crédits	Compte	BP avec RàR	Crédits de paiement
BP 2020	2315 - Maîtrise d'œuvre	124 680,00	124 680,00	BP 2020	13111 - Subventions	375 000,00	375 000,00
	2315 - Travaux canalisations	1 500 000,00	1 500 000,00		2762 - Récupération de TVA	270 780,00	270 780,00
BP 2021	2315 - Travaux canalisations et prestations connexes	2 577 927,40	1 317 382,00	BP 2021	13111 - Subventions	871 548,13	859 309,13
					2762 - Récupération de TVA	429 654,57	429 654,57
BP 2022	2315 - Travaux canalisations et prestations connexes	1 969 282,46	1 969 282,46	BP 2022	13111 - Subventions	656 427,49	402 805,69
					2762 - Récupération de TVA	328 213,74	118 122,84
Total			4 911 344,46	Total			2 455 672,23

♦ **Décision du Comité Syndical** : Voté à l'unanimité par 38 voix pour.

11) Autorisation de programme pour la réhabilitation de l'usine de la Plaine - AP / N° 2020 - 01

- Vu l'autorisation de programme constituée en 2020 sur l'opération de réhabilitation de l'usine de la Plaine,

Le comité syndical décide de voter la répartition des crédits de paiements comme détaillé ci-après :

Ouverture des crédits de paiement sur ACP n°2020-01							
Dépenses				Recettes			
Ouverture des crédits	Compte	Montant TTC	Crédits de paiement	Ouverture des crédits	Compte	Montant	Crédits de paiement
BP 2020	2031 - Maîtrise d'œuvre	101 300,92	101 300,92	BP 2020	2762 - Récupération de TVA	16 883,49	16 883,49
	2313 - Réhabilitation usine	-			13 - Subventions		
BP 2021	2031 - Maîtrise d'œuvre	30 164,34		BP 2021	2762 - Récupération de TVA	248 614,06	241 666,67
	2313 - Réhabilitation usine	1 461 520,00	1 450 000,00		13 - Subventions	497 228,11	497 228,11
BP 2022	2313 - Réhabilitation usine	940 000,00	940 000,00	BP 2022	2762 - Récupération de TVA	156 666,67	156 666,67
					13 - Subventions	333 205,53	333 205,53
Total			2 491 300,92	Total			1 245 650,46

♦ **Décision du Comité Syndical** : Voté à l'unanimité par 38 voix pour.

12) Création d'une provision pour dépréciation de créances

Mr Eugène, vice-président des finances, expose aux élus, la réglementation en matière de provision budgétaire :

L'article R2321-2 du CGCT prévoit qu'une provision doit être constituée, par délibération de l'assemblée, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Le montant de la provision est déterminé, à partir de la situation de l'état des restes à recouvrer au 30/11 de chaque année, selon le mode de calcul retenu par la collectivité, soit :

- Débiteur par débiteur pour les états à recouvrer de petite taille,
- Soit par méthode statistique avec application de taux en fonction du risque d'irrecouvrabilité
- Soit par un mixte des deux : provision par débiteur lors d'une procédure de surendettement et par méthode statistique pour les autres débiteurs

La commission des finances en réunion du 11 Mars 2021, au vu des états des restes à recouvrer remis par le comptable public pour le budget principal et pour le budget annexe « Prestation incendie », a retenu la proposition suivante :

⇒ constituer à partir de l'état des restes à recouvrer au 30/11 de chaque année une provision pour dépréciation des créances douteuses selon la méthode suivante :

➤ Méthode mixte : par statistique selon les taux ci-dessous et par débiteur

Situation des impayés		Méthode mixte		
Exercice comptable	Montant des restes à recouvrer	Taux / année		Montant de la provision
2019	4 370,49 €	N-2	10%	437,05 €
2018	1 969,99 €	N-3	20%	394,00 €
2017	- €	N-4	30%	- €
2016	844,95 €	N-5	40%	337,98 €
2015	- €	> N-5	50%	- €
2014	588,29 €	> N-5	50%	294,15 €
2013	33,74 €	> N-5	50%	16,87 €
2013	8 294,56 €	Débiteur	100 %	8 294,56 €
	16 102,02 €			9 774,60 €
Montant de la provision sur BP 2021 :				9 780 €

La proposition reçoit un avis favorable des délégués.

Le montant de la provision inscrit sur le budget sera réajusté chaque année, soit par une dotation complémentaire si celle-ci est insuffisante ou par une reprise de provision si au contraire, elle s'avère trop importante.

♦ **Décision du Comité Syndical** : vote favorable par 36 voix pour – 1 contre – 0 abstention.

13) Budget Incendie : présentation et vote du Compte Administratif 2020

Sous la Présidence de Mr Eugène, Vice-président aux finances, le Comité Syndical prend connaissance des résultats du budget incendie.

Après avoir énoncé, les dépenses affectées à l'entretien et au renouvellement des poteaux incendie, ainsi que les recettes constituées des cotisations des communes adhérentes au groupement de commande, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité les résultats arrêtés aux montants suivants :

		Compte administratif 2020				
		Budget 2020	Réalisation 2020	Résultat 2020	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	Dépenses	102 368.72	99 760.54	2 774.90	625.12	3 400.02
	Recettes	102 368.72	102 535.44			

♦ **Décision du Comité Syndical** : voté à l'unanimité par 35 voix pour.

14) Budget Incendie : approbation du compte de gestion 2020

Le Comité Syndical, après avoir statué sur l'exécution du budget Incendie 2020 et approuvé les résultats du Compte Administratif, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

♦ **Décision du Comité Syndical** : voté à l'unanimité par 36 voix pour.

15) Budget Incendie : proposition d'affectation des résultats au Budget Primitif 2021

Après avoir entendu la proposition du Président, le Comité Syndical donne un avis favorable à la délibération d'affectation des résultats 2020, reportés sur le Budget Primitif 2021 comme suit :

→ Le résultat du budget « Incendie » d'un montant de 3 400.02 € est reporté en section d'exploitation (ligne 002 en recettes).

♦ **Décision du Comité Syndical** : voté à l'unanimité par 36 voix pour.

16) Budget Incendie : présentation et vote du Budget Primitif 2021

La proposition du budget incendie s'appuie sur les éléments suivants :

- L'adhésion au groupement de commande de 77 communes représentant 53 991 habitants (6 nouvelles adhésions en 2021)
- Cotisation de 1.98 € / habitant

Le comité syndical émet un avis favorable et vote le budget primitif 2021, comme suit :

Section de fonctionnement	Comptes d'imputation	Proposition BUDGET 2021	
Recettes	Chapitre 70	106 902.18	110 302.20
	Excédent reporté	3 400.02	
Dépenses	Chapitre 011	110 302.20	110 302.20

♦ **Décision du Comité Syndical** : vote favorable par 37 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention

17) Prestation incendie : provision pour dépréciation des créances

Mr Eugène, expose à l'assemblée qu'en référence aux dispositions fixées par l'article R 2321-2 du CGCT sur la constitution d'une provision pour dépréciation des créances douteuses, la commission des finances en réunion du 11 Mars 2021, a constaté qu'en l'absence d'impayés, il n'y avait pas lieu en conséquence de constituer une provision pour le budget incendie.

La proposition vise à délibérer sur le principe selon lequel la provision sera constituée dès l'apparition d'un risque avéré en matière d'impayés.

♦ **Décision du Comité Syndical** : voté à l'unanimité par 37 voix pour.

18) Procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif entre la Communauté d'Agglomération de Château-Thierry et l'USESA consécutif au transfert de la compétence eau potable (communes de Courmont-Sergy-Brécy-Coincy-Nogentel)

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) a transféré sa compétence eau potable à l'USESA. Ce transfert de compétence, s'applique de plein droit à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de la compétence, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert. (L5211-17 du CGTC).

Attendu que cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal, celui-ci désignant les valeurs comptables de l'actif et du passif remis par la CARCT à l'USESA, dans le cadre du transfert de sa compétence eau potable à l'USESA sur ces 5 communes, la CARCT a remis à l'USESA le procès-verbal adopté par le conseil communautaire en séance du 08 février 2021.

Mr Eugène présente les éléments du procès-verbal sur lequel l'assemblée est invitée à délibérer pour autoriser les transferts des comptes entre la CARCT et l'USESA.

Le comité syndical approuve le transfert des comptes et autorise le Président à signer conjointement avec la CARCT le procès-verbal de mise à disposition.

♦ **Décision du Comité Syndical** : voté à l'unanimité par 36 voix pour.

19) Etude d'Aire d'Alimentation du Captage de Nogentel : consultation de bureaux d'études sur le diagnostic des pressions et l'élaboration du plan d'actions

Le sujet est présenté par Mr Eric Mangin, vice-président délégué à la commission Protection de la ressource en eau.

Le captage de Nogentel est un captage défini comme prioritaire par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. (SDAGE)

La commune de Nogentel a reçu en 2014 un courrier de la DDT définissant ce caractère prioritaire et demandant d'établir une étude AAC menant à l'élaboration d'un plan d'actions adapté afin de reconquérir la qualité de l'Eau.

La première phase de l'étude a conduit à la délimitation du périmètre de l'AAC et à la définition de la vulnérabilité intrinsèque en juillet 2015. L'étude a été menée par le bureau d'études Asconit Cosultants.

La deuxième phase de l'étude regroupant le diagnostic des pressions et l'élaboration du plan d'actions n'a pas été finalisée par la commune.

L'USESA qui a repris la compétence en janvier 2021 sur la commune de Nogentel doit donc finaliser l'étude afin d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions et le mettre en œuvre.

L'Agence de l'Eau demande à l'USESA de réaliser cela dans les délais les plus brefs possibles.

Le marché proposé comprendra donc :

- la réalisation du diagnostic des pressions sur le territoire
- l'élaboration d'un plan d'actions

L'estimation du marché s'élève à 25 000 € hors taxes.

Le comité syndical, entendu la proposition, décide :

- de poursuivre l'étude d'Aire d'Alimentation du captage de Nogentel et de réaliser le diagnostic des pressions sur le territoire et l'élaboration du plan d'actions,
- d'autoriser le Président à lancer la consultation pour la recherche du prestataire.

♦ **Décision du Comité Syndical** : voté à l'unanimité par 37 voix pour

20) Arrêt d'exploitation du captage de Rocourt Saint Martin

Mr Mangin, vice-président délégué à la commission protection de la ressource en eau, explique la proposition visant à prononcer l'arrêt du captage de Rocourt Saint Martin et à réaliser le comblement du puits.

La proposition s'appuie sur les éléments suivants :

Une étude de faisabilité pour la distribution de l'eau potable de la commune de Rocourt Saint Martin a été menée lors de l'audit d'adhésion afin de choisir entre la réalisation d'une interconnexion ou le maintien de la ressource de Rocourt Saint Martin.

Suite aux conclusions de cette étude, le choix a été fait par les élus de l'USESA, de mettre en place une interconnexion, alimentant ainsi la commune à partir du captage d'Epoux-Bézu.

Un dossier de demande d'aide a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau seine-Normandie (AESN) le 25 novembre 2020 pour cette interconnexion.

Début février, l'AESN nous a demandé de compléter cette demande :

- par des éléments financiers relatifs au comblement,
- par des devis précis pour la remise en état des ouvrages (surpresseur, réservoir, captage)
- puis par le dépôt du dossier de demande d'aide pour le comblement dans les délais les plus brefs possibles afin d'accompagner la demande d'aide de l'interconnexion

L'USESA doit donc prendre une délibération actant sa décision d'abandonner le puits et de le combler. Celle-ci devra comporter la mention de la position du captage en contrebas de la RD1, ce qui le rend vulnérable.

Les prochaines étapes de la démarche sont les suivantes :

- délibérer pour le comblement et l'abandon du puits au mois de mars
- lancer une consultation pour l'opération de comblement du puits au mois de mars
- déposer auprès de la DDT un dossier comprenant la méthodologie de comblement, une fois celle-ci définie par le prestataire retenu, et obtenir le courrier d'accord de la DDT
- déposer le dossier auprès de l'AESN
- réalisation des travaux dès l'accord de l'AESN et de la DDT

L'opération de comblement est estimée entre 32 000 € et 40 000 € HT en fonction des paramètres suivants :

- possibilité d'intervenir à partir de la RD 1 ou besoin d'aménagement des terrains autour du captage
- inspection caméra du puits et diagraphie (sondage des roches des parois du puits) afin de s'assurer de la présence d'une unique nappe ou de deux nappes pour adapter la procédure de comblement.

• Mr Levêque demande si le puits pourrait être utilisé comme point d'arrosage par un particulier pour un projet de maraîchage en cours d'installation sur la commune de Rocourt St Martin.

Mr Levêque demande si l'USESA peut vérifier la faisabilité de sa demande avant de réaliser le comblement du puits ?

⇒ Mr Dazard répond que l'USESA va étudier la demande de la commune, en interrogeant les administrations compétentes l'ARS et l'Agence de l'Eau. La réponse faite à la commune prendra en compte les prescriptions règlementaires applicables pour les ouvrages d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide de prononcer l'arrêt définitif de l'exploitation du captage de Rocourt Saint Martin, pour les motifs énoncés ci-après :

- conclusions de l'étude de faisabilité ayant conduit au choix de l'abandon du captage et à la mise en place d'une interconnexion avec les installations existantes de l'USESA
- coût important de la remise en état du captage et des ouvrages (surpresseur, réservoir, chemin d'accès) pour conserver la distribution à partir de ces installations
- caractère particulièrement vulnérable du captage du fait de sa position en contrebas de la Route Départementale N°1 et des pollutions ponctuelles potentielles
- source alimentant uniquement la commune pour un volume annuel autorisé de 16 000 m³

Une fois obtenues les autorisations administratives pour l'abandon d'exploitation de la source de Rocourt St Martin, il sera fait annulation de l'arrêté préfectoral délivré en date du 03 mai 2010, déclarant la source d'utilité publique et instituant les servitudes.

♦ **Décision du Comité Syndical** : vote favorable par 34 voix pour – 0 voix contre – 2 abstentions –

21) Comblement puits de Rocourt Saint Martin

Mr Mangin, vice-président délégué à la commission protection de la ressource en eau, explique qu'en lien avec le sujet précédent sur la décision du comité syndical de prononcer l'arrêt définitif du captage de Rocourt Saint Martin, considérant qu'un puits non utilisé constitue un point d'engouffrement de pollutions potentielles dans la nappe, la proposition vise à engager les démarches nécessaires au comblement du puits.

La proposition reçoit un avis favorable des délégués.

L'assemblée décide :

- de réaliser les travaux nécessaires au comblement du puits de Rocourt Saint Martin, dans le respect des règles de l'art et des prescriptions réglementaires applicables pour les captages d'eau potable,
- d'avoir recours à un prestataire pour définir le protocole de comblement du puits et la réalisation des travaux
- d'autoriser le Président à lancer la consultation pour la recherche du prestataire.

♦ **Décision du Comité Syndical** : vote favorable par 31 voix pour – 3 voix contre – 2 abstentions -

22) Lignes directrices de gestion 2021-2023 (Rapport joint en annexe)

Le sujet est présenté par Mme Hernandez, vice-présidente déléguée à l'Administration générale.

Mme Hernandez expose en 1^{er} point le contexte réglementaire :

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de Gestion des Ressources Humaines (GRH) sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Ces changements visent à passer d'une approche individuelle de la Gestion des Ressources Humaine (GRH) à une approche plus collective.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- 1° Déterminer **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)
- 2° Fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.
- 3° **Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion** en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés.
- 4° Favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité.

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique Ressources Humaines, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents.

Lignes directrices de gestion 2021-2026 :

Le rapport sur les lignes directrices de gestion 2021-2026 a été transmis aux élus à l'appui de la convocation.

Le projet de lignes directrices de gestion 2021-2026 a été établi par la commission administration générale, après réunions du comité de pilotage le 14 décembre 2020 et le 09 février 2021.

Ce projet a reçu un avis favorable des membres du bureau en réunion du 16 Février 2021

Le Comité Technique du Centre de Gestion, consulté sur les lignes directrices de gestion proposées par l'USESA a donné un avis favorable le 09 Mars 2021.

Les lignes directrices de gestion proposées au sein de l'USESA portent sur les objectifs suivants :

➤ Prospective des effectifs

2021 :

Création d'un poste dans le domaine technique

Création d'un poste dans le domaine environnement

2022 :

Création d'un poste d'administration générale

(Tuilage d'un départ à la retraite et avoir un agent(e) à temps complet en charge de ce domaine)

2023 :

Création d'un poste de responsable financier (anticipation d'un départ à la retraite en 2024)

➤ **Politique ressources humaines**

- Former ses agents pour développer leurs compétences et les mettre en adéquation avec les évolutions du syndicat
- Gérer la carrière et le parcours professionnel des agents avec une vue sur l'avenir
- Recrutement avec la prise en compte de l'adaptabilité et l'évolution des missions
- Actions pour l'égalité femmes / hommes
- Développer le dialogue social
- Maîtriser les dépenses de personnel
- Prévenir les risques professionnels

- Avancement de grade :
 - Critères applicables :
 - Valeur professionnelle
 - Capacité à exercer des missions d'un niveau supérieur
 - Entretien professionnel montrant la capacité d'accéder au grade supérieur
 - Capacité de concevoir et piloter des projets
 - Autonomie
 - Aptitude à encadrer une équipe le cas échéant
 - Expérience professionnelle
 - Effort de formations suivies
 - Gestion d'évènements inhabituels

- Promotion interne :
 - Gestion par le centre de gestion

La présentation de cet exposé n'appelle ni remarques, ni questions de la part des délégués.

Le comité syndical, vu l'avis favorable reçu du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique en date du 09 mars 2021, prend acte des lignes directrices de gestion établies pour une durée annuelle de six ans 2021-2026, dont l'instauration prendra effet par arrêté du Président.

♦ **Décision du Comité Syndical** : voté à l'unanimité par 35 voix pour.

23) Plan d'action égalité femmes / hommes (rapport joint en annexe)
--

Le sujet est présenté par Mme Hernandez, vice-présidente déléguée à l'Administration générale.

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018 prévoit l'élaboration et la mise en œuvre par les employeurs publics d'ici le 31 décembre 2020, d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur une durée de trois ans.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique comporte un ensemble de mesures destinées à renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dont :

- Le dispositif de nominations équilibrées dans les emplois supérieurs et de direction est étendu et renforcé.
- Les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent obligatoirement élaborer un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle d'ici le 31 décembre 2020, sous peine de sanction pécuniaire équivalente à 1 % de la rémunération brute annuelle globale des personnels en cas d'absence de plan ou de défaut d'actualisation.

- La loi favorise l'égal accès aux avancements de grades au choix.
- Toutes les collectivités sont dans l'obligation de mettre en œuvre un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que d'agissements sexistes. Il leur appartient également d'accompagner et d'orienter les agents qui auraient été victimes de tels agissements.

Le plan d'action doit préciser :

- Les mesures auxquelles s'engage l'employeur public
- Le ou les objectifs à atteindre pour chaque mesure
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures
- Les moyens et outils mis à disposition
- Le calendrier de mise en œuvre des mesures

Plan d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes 2021/2023 :

Le plan d'actions a été transmis aux élus à l'appui de la convocation.

Le projet du plan d'action a été établi par la commission administration générale.

Ce projet a reçu un avis favorable des membres du bureau en réunion du 16 Février 2021.

Le Comité Technique du Centre de Gestion, consulté sur ce plan d'action a donné un avis favorable le 09 Mars 2021.

La proposition du plan d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes pour une durée de 3 ans vise aux objectifs suivants :

- La communication interne et externe : veiller à une communication sans stéréotype de sexe
- La commande publique
- L'égalité professionnelle dans la collectivité
 - Assurer le suivi des indicateurs sexués sur les ressources humaines
 - Assurer des conditions de recrutement favorables à l'égalité femmes-hommes
 - Assurer des conditions de rémunération et déroulement de carrière favorables à l'égalité femmes-hommes
- Favoriser la conciliation vie personnelle/vie professionnelle
- Prévenir et agir contre le harcèlement et les comportements sexistes au travail

La présentation de cet exposé n'appelle ni remarques, ni questions de la part des délégués.

Le comité syndical approuve tel que présenté le plan d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes mis en œuvre au sein de l'USESA sur la période 2021-2023.

♦ **Décision du Comité Syndical** : voté à l'unanimité par 35 voix pour.

24) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

Sur le tableau suivant, figurent les décisions prises sur le fondement des attributions confiées au Président, par délibération du 15 septembre 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales.

Décisions du Président du 22/02 au 18/03/2021				
Date	Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	
22/02/2021	RIESTER	Révision Peugeot 208	228,34	
02/03/2021	GLOB'ART	Référencement site internet	1 050,00	
09/03/2021	ENEDIS	Raccordement électrique de l'usine de la Plaine	14 545,06	
			Total HT	15 823,40
			Report	39 416,65
			Cumul annuel	55 240,05

Contrats et conventions du 22/02 au 18/03/2021			
Date	Tiers	Objet de la commande	
10/03/2021	BERGER LEVRAULT	Abonnement annuel au service Déclaration Sociale Nominative	39,00

25) Questions diverses

Le Président invite l'assemblée à passer aux questions diverses.

En l'absence de questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 20 h20.

Le 15 avril 2021

Le Président,

Hugues DAZARD

